

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 17 septembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal → le 11 septembre 2024 Date d'affichage de la convocation → le 11 septembre 2024

Nombre de Conseillers Municipaux

| Effectif légal | 19 |
|----------------|----|
| en exercice | 14 |
| présents | 11 |
| votants | 13 |

L'an deux mille vingt-quatre, le onze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Lentigny, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christophe POTET, Maire.

Présents: Monsieur Patrick COLLET, Monsieur Etienne BARBIER, Monsieur Guy DUPERRAY-MAILLET, Madame Chantal GARCIA, Madame Ana GONCALVES, Madame Amélie LEFRANC, Madame Laetitia PAIRE, Madame Catherine PERET, Monsieur Christophe POTET, Monsieur Rodney SALHI, Madame Catherine SPECKLIN, Madame Evelyne TANTOT, Madame Annie WILLE.

Absent avec pouvoir:

| Nom du mandant | Nom du mandataire |
|---------------------------|---------------------------|
| Madame Laetitia PAIRE | Madame Amélie LEFRANC |
| Madame Catherine SPECKLIN | Monsieur Christophe POTET |

Absent: Monsieur Rémi VERBUCHAIN

Secrétaire de séance : Madame Chantal GARCIA

Finances : charte de dotation pour l'investissement communal

Délibération n° 21-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve la charte pour la dotation à l'investissement communal ci-annexée ;
- Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Finances : remboursement d'une location de la salle d'animation rurale à un administré

Délibération n° 22-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Valide le principe du remboursement de cet administré,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus sur le chapitre 67.

Enseignement artistique : convention de partenariat pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire

Délibération n° 23-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve le projet convention de partenariat pour le développement de l'enseignement artistique dans la Loire;
- Autorise Monsieur le Maire à exécuter toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Lecture publique : Convention de partenariat pour la mise en réseau des bibliothèques de Roannais Agglomération

Délibération n° 24-2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :

- Approuve la convention de partenariat 2024-2027 liant Roannais Agglomération et les communes souhaitant inscrire leur médiathèque municipale dans la dynamique de mise en réseau ci-annexée;
- Autorise Monsieur le Maire, à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.